

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue Jeudi, le 7 novembre 2011 à la salle du conseil de l'Édifice municipal de Lac-des-Aigles, situé au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles

| | | |
|-------------------------------|-----|---|
| Présences : | M. | Claude Breault, maire |
| | MME | Marie-Claude Robichaud, conseillère # 2 |
| | | Nicole Beaulieu, conseillère # 3 |
| | | Nadia Sheink, conseillère # 5 |
| | MM. | Michel Dubé, conseiller # 1 |
| Elzéar Lepage, conseiller # 6 | | |
| Absence motivée : | M. | Roger Dubé, conseiller # 4 |

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

265-11 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 34.1 Amélioration de l'offre en Loisirs aux aînés
- 34.2 Facture d'Actuel-Conseil – Stations PP1 et PP2 - Taxe essence
- 34.3 Entente avec le Ministère des Transports – Coin rue Jean-Rioux
- 34.4 Employés aux chemins d'hiver

Que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 3 octobre 2011
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. État des revenus et dépenses
- 7. Rapport du maire
- 8. Liste des comptes à recevoir
- 9. Rapport inspecteur – Permis, ... année 2011
- 10. Session d'information – Bilan de l'usage de l'eau – Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
23 novembre à RDL
- 11. Transfert - Surplus camion
- 12. Transfert - Règlement d'emprunt fermé
- 13. Transfert - Fosses septiques des résidences isolées
- 14. Adoption du Budget 2012 de l'OMH
- 15. Déneigement des stationnements
- 16. Adoption du Règlement formant la Brigade incendie
- 17. Règlement RM 410 de la MRC sur les animaux applicable par la Sûreté du Québec
- 18. Suivi projets voirie 2011
- 19. Transport adapté Roulami - MRC mandatée
- 20. Transport adapté Roulami - Plainte
- 21. Demande adhésion Action chômage Kamouraska
- 22. Rapport de la vente des meubles
- 23. Tournée des détecteurs
- 24. Congrès mondial acadien 2014 - Intermédiaire et famille
- 25. Festival des réussites le 6 décembre à Dégelis - Pacte rural
- 26. Facture – Location de salle
- 27. Entente à signer MTQ pour météo chemins d'hiver

28. *Les Ruraux du Québec*
29. *Réunions et date adoption du budget et Party de Noël*
30. *Demande des Loisirs*
31. *Adoption du Budget 2012 de la RIDT*
32. *Travaux rivière-des-Aigles*
33. *Lettre concitoyen bacs*
34. *Affaires nouvelles*
Période de questions
35. *Clôture de la séance*

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

266-11 3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2011**

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 3 octobre 2011 tel que présenté.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. **COMPTES**

Achats par carte VISA : Le 9 septembre : Papeterie et ordinateur chez Bureau en gros 1 009,87 \$ Moins reçu # 167298 pour ordi inadéquat 707.52 \$ (net).

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'autoriser le rapport d'achat VISA et le paiement des comptes suivants.

267-11 **COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS :**

| | | |
|--|---|----------------------------|
| <i>Employés</i> | <i>Rémunérations selon échelle</i> | <u>11 548,22 \$</u> |
| <i>SAQ</i> | <i>Immatriculation Inter 93</i> | <i>384,10 \$</i> |
| <i>Pauline Rodrigue</i> | <i>Anniversaire (Réso 37-09)</i> | <i>25,00</i> |
| <i>Shaw direct</i> | <i>Câble octobre</i> | <i>45,07</i> |
| <i>Min. Du Revenu</i> | <i>Taxe hébergement 07-08-09</i> | <i>180,00</i> |
| <i>Conseil de Développement du Camping</i> | <i>Adhésion Parc Natur'Ailes 2012</i> | <i>228,00</i> |
| <i>Ministère des finances</i> | <i>2^e tranche- Sécurité du Québec</i> | <i>11 402,00</i> |
| <i>Hydro-Québec</i> | <i>Électricité et éclairage public (2 413,33 \$ en 11-2010)</i> | <i>2 777,18</i> |
| <i>Telus</i> | <i>Téléphone</i> | <i>356,09</i> |
| <i>Commission des Transports</i> | <i>Inscription au Registre des véhicules lourds</i> | <i>129,00</i> |
| <i>Pauline Rodrigue</i> | <i>Conciergerie octobre, bibliothèque et décès</i> | <i>675,00</i> |
| | <i>Total autres</i> | <u>16 200,44 \$</u> |
| | <i>TOTAL COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS</i> | <u>27 749,66 \$</u> |

COMPTES À PAYER :

| | | |
|---|---|------------------|
| <i>1. Beaulieu Francine</i> | <i>Déplacement (1/2 avec Ste-Rita) et bois</i> | <i>136,00 \$</i> |
| <i>2. Beaulieu Berthier</i> | <i>- Patrouilles, déplacements divers et repas</i> | <i>317,52</i> |
| | <i>- Remboursement achat pièces Distribution Francis inc.</i> | <i>161,90</i> |
| | <i>- Déplacement et repas rencontre MTQ (Denis et Berthier)</i> | <i>74,11</i> |
| <i>3. Breault Claude</i> | <i>3 déplacements Squatec + colloque</i> | <i>48,40</i> |
| <i>4. Carrefour du Camion</i> | <i>Pièces Ford</i> | <i>279,12</i> |
| <i>5. Centre routier (le)</i> | <i>Pièces – Inter 93</i> | <i>196,99</i> |
| <i>6. Chamberland Jean-Pierre</i> | <i>Honoraires</i> | <i>740,51</i> |
| <i>7. Dépanneur chez Carolée</i> | <i>Certificat cadeau (Andrée-Anne Leblanc Breault)</i> | <i>100,00</i> |
| <i>8. Dickner</i> | <i>Panneau – Danger Eau non potable</i> | <i>65,97</i> |
| <i>9. Dubé Raymond</i> | <i>Déplacements réseaux</i> | <i>230,00</i> |
| <i>10. Électronique Mercier</i> | <i>Rép. Paget André-Bruno Rodrigue et bungee</i> | <i>137,97</i> |
| <i>11. Entreprises Boucher & Santerre</i> | <i>Essence (septembre et octobre)</i> | <i>731,32</i> |

| | | |
|-----------------------------------|--|----------------------------|
| 12. Érablière Ivan A. Roy inc. | Location camion – 1 ^{er} rang | 630,96 |
| 13. Excavations Régis Bérubé | Loc. épurateur – Roche 1 ^{er} rang et Bédard | 486,03 |
| 14. Excavations Jean-Guy Roy inc. | Gravier, 0 3/4 – 1 ^{er} rang et Bédard | 1 831,40 |
| 15. FQM | Messagerie | 16,46 |
| 16. Garage Windsor | Pièces – Dodge | 1 459,63 |
| 17. Kopilab (Les services) | Bloc de 18 000 copies | 492,16 |
| 18. Lavoie Francis | Déplacement pratique | 10,40 |
| 19. Lepage Elzéar | Déplacement RIDT | 40,00 |
| 20. Livre-tout | Messagerie | 14,28 |
| 21. Matériaux du Lac (Les) | 2 Chauffe-eau chalets, outils, pièces,... | 1 236,15 |
| 22. Meubles tardif | 2 divan-lits, frigos et poêles – Chalets | 3 151,17 |
| 23. Morin Denis | Déplac., stationnement et repas – Formation eau Cégep | 944,06 |
| 24. M. R. Boucher | Arrêt, boîte service - aqueduc | 342,11 |
| 25. Municipalité d'Esprit-Saint | Remplissage et test visuel | 70,00 |
| 26. Nettoyeur Christine | Service septembre | 27,34 |
| 27. Peterbilt | Pièces Dodge et Inter 93 | 578,30 |
| 28. Pétroles R. Turmel inc. | Mazout (2000.3 L x 0.8720 \$/L le 31-10-11) | 1 987,14 |
| 29. Pièces d'auto Rimouski | Filtres, batteries, outils, pièces Dodge-unité urgence,... | 1 027,16 |
| 30. Postes Canada | 5 envois collectifs (meubles, colloque, bingo,..) | 154,30 |
| 31. Praxair | Ren. bail | 226,65 |
| 32. Réfrigération Air C | Filtres (sous-sol) | 44,47 |
| 33. RIDT | - Recyclage et collecte | 6 442,98 |
| | - Vidange de 83 fosses | 13 695,00 |
| 34. Sani-Express | Produits sent-bon | 88,52 |
| 35. Sani-Lang | Vacuum – Travaux Rg1 et Bédard | 1 397,00 |
| 36. Servitech | Tenue à jour et impression nouveau rôle | 7 961,28 |
| 37. Solutions Témis | Index (12) pour 2012 et livre comptabilité Loisirs remboursé | 96,71 |
| 38. Spécialités électriques | Fil boudin | 159,44 |
| 39. Strongco | Seal,.. | 34,24 |
| 40. Wurth | Piles, spray,.. | 249,46 |
| TOTAL COMPTES À PAYER | | <u>48 112,50 \$</u> |

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu, le 19 octobre 2011, accusé réception du MAMROT – Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à l'envoi tel que requis du Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus suite à son adoption le 3 octobre.
2. Reçu copie des lettres que la CPTAQ a fait parvenir à la MRC et à l'UPA pour obtenir l'appui à notre projet sur le lot 5.
3. Le Centre financier nous informe du maintien de l'entente de tarification à 105 \$ pour les services de 2012.
4. Reçu de la CAUREQ un chèque de 978,41 \$ comme redistribution tel que convenu.
5. Le Ministère de la Sécurité publique nous informe que le montant estimé pour 2012 pour le service de la Sûreté du Québec sera de 22 173 \$ (en 2011 : 22 872\$).
6. Le MAMROT a transféré notre programmation au MTQ pour approbation dans le cadre du programme de taxe d'essence.
7. Reçu 2 cartes de remerciement : une de la Fabrique de Biencourt pour le café... lors du lancement du livre de M. Édouard et une autre de M. Jean-Pierre Laplante, DG de la MRC qui quittait son poste après 29 ans de service.
8. Le Muniexpress du 4 octobre nous informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, les municipalités devront exiger des entrepreneurs en construction une attestation fiscale émise par l'Agence du revenu du Québec.
9. La TVQ passe à 9,5 % en 2012 et en 2013 sera harmonisée à 9,975 % (à suivre).
10. La Co-éco nous offre ses services dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau pour produire l'état de la situation et le plan d'action d'ici le 1^{er} avril 2012, tel qu'exigé et la production du bilan de l'usage,...
11. Microtec nous informe qu'il se joint à Stanley Solutions de sécurité et que cette transition se déroulera en douceur et sans modification des services.

12. Reçu les déclarations des intérêts pécuniaires de M. Claude Breault, maire, de Mme Nicole Beaulieu, conseillère siège # 3, de Mme Nadia Sheink, conseillère siège # 5, de M. Michel Dubé, conseiller siège # 1 et de M. Elzéar Lepage, conseiller siège # 6.
13. La Coalition urgence rurale célèbre son 20^e anniversaire et pour souligner l'événement elle organise un souper-bénéfice à AMQUI vendredi le 9 décembre au coût de 100 \$/couvert.
14. Le député de Kamouraska-Témiscouata M. André Simard en partenariat avec le Salon des artistes et des artisans du Témiscouata invitent les bénévoles à participer jeudi le 10 novembre à une activité ou le travail des bénévoles sera mis à l'honneur. De plus tous sont invités à visiter le salon les 10, 11, 12 et 13 novembre prochain.
15. Les 15 et 16 novembre en après-midi ou en soirée seront tenus dans les bibliothèques municipales des séances d'informations gratuites sur les services financiers Desjardins accessibles sur Internet. Il faut s'inscrire à sa caisse.

6. ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES

La directrice générale remet à chaque élu l'état des activités financières à des fins fiscales (revenus et dépenses) au 31 octobre 2011 ainsi que ceux des départements de Sécurité incendie et du Parc Natur'Ailes incluant les journaux en attente.

7. RAPPORT DU MAIRE DÉPOSÉ LE 7 NOVEMBRE 2011

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Je vous transmets avec plaisir le rapport sur la situation financière de notre municipalité. La firme Mallette a vérifié tous nos livres pour l'année 2010 et leur rapport financier fut déposé par Mme Yolaine Fournier, à la séance du conseil du 28 mars 2011. La situation financière de notre municipalité est excellente, comme vous le constaterez à la lecture de ce rapport dont voici l'État des activités financières de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales pour l'année 2010.

| REVENUS 2010 | | DÉPENSES 2010 | |
|--|-------------------|---|-------------------|
| Taxe générale foncière (1,05\$/100\$) | 216 053 \$ | Conseil municipal | 20 869 \$ |
| Eau | 19 276 \$ | Gestion financière et législative | 69 446 \$ |
| Égouts | 25 877 \$ | Évaluation et greffe | 19 973 \$ |
| Ordures | 51 465 \$ | Autres – assurances, dons, subventions | 23 042 \$ |
| Recyclage | 22 212 \$ | Total administration (02-10000) | 133 330 \$ |
| Fosses septiques | 8 840 \$ | Services – Sûreté du Québec | 24 371 \$ |
| Taxe pour le service de la dette et ch. chalets | 16 147 \$ | Service incendie et civile | 45 617 \$ |
| Taxe pour vidange des boues des étangs | 4 343 \$ | Total sécurité publique (02-20000) | 69 988 \$ |
| Total taxes (01-21000) | 364 213 \$ | Transport - Voirie municipale | 61 882 \$ |
| Tenant lieu de taxes - Gv. Qc | 14 778 \$ | Transport - Enlèvement neige | 127 520 \$ |
| Tenant lieu de taxes - Gv. Canada, org. mun. | 1 317 \$ | Éclairage public | 4 043 \$ |
| Total paiements tenant lieu de taxes (01-22000) | 16 095 \$ | Signalisation et transport collectif | 3 849 \$ |
| Transferts inconditionnels (péréquation + TVQ) | 104 800 \$ | Total transport (02-30000) | 197 294 \$ |
| Transferts conditionnel – Ent. réseau routier | 87 651 \$ | Aqueduc | 15 450 \$ |
| Taxe essence - Infrastructures | 60 641 \$ | Égouts, fosses septiques | 26 087 \$ |
| Intérêts PEVQ (étang aéré) | 11 612 \$ | Cueillette et transport ordures | 49 797 \$ |
| Transferts Matières résiduelles | 7 823 \$ | Recyclage | 20 254 \$ |
| Total transferts (01-30000) | 272 527 \$ | Total hygiène du milieu (02-40000) | 111 588 \$ |
| Services rendus au MT et autres | 144 625 \$ | Santé et bien-être (OMH) et quote-part | 6 720 \$ |
| Location Parc Natur'Ailes | 10 703 \$ | Aménagement-urbanisme-Développement | 17 094 \$ |
| Imposition des droits - Licences, permis, mutations | 7 565 \$ | Loisirs et culture | 65 809 \$ |
| Amendes et pénalités | 552 \$ | Frais financement intérêts sans capital | 20 070 \$ |
| Intérêts | 10 980 \$ | Sous-total des charges | 621 893 \$ |
| Produit de la vente lot 17 | 42 000 \$ | Remboursement DLT partie municipale | 37 512 \$ |
| Autre revenus | 15 264 \$ | Activités d'investissement | 77 800 \$ |
| Total des revenus | 884 524 \$ | Plus excédent affecté | 33 183 \$ |
| Surplus de l'exercice | 114 136 \$ | Total des charges et investissements | 770 388 \$ |

RAPPORT DU MAIRE (suite)

Les éléments majeurs expliquant le surplus de 114 136 \$ pour 2010 sont entre autres, des revenus réels supérieurs aux montants budgétés pour l'année 2010 engendrés par la vente du lot 17-dépotoir (+ 42 000 \$), des hausses des revenus de taxes (+15 000 \$) grâce à de nouvelles constructions et améliorations et des dépenses budgétées non réalisées entre autres, dans la gestion financière et administrative (15 000 \$), dans l'entretien des chemins d'hiver dû à un hiver moins rigoureux qu'en 2009 (28 000 \$) et autres (14 136 \$). De plus, en 2010, nous avons reçu une nouvelle source de revenus, non budgétée provenant d'une partie de la redevance carrière-salière de l'ensemble de la MRC (0,50 /tonne en 2009) un total de 21 118 \$.

Les investissements réalisés en 2010 ont été faits dans des équipements en sécurité incendie pour 5 579 \$, des travaux d'infrastructures du réseau routier pour environ 41 000 \$ et aux stations de pompage 38 500 \$ ces derniers travaux étant admissibles à une subvention dans le cadre du Programme de redistribution d'une partie de la taxe d'accise,... en 2011 c'est 100 000 \$ qui a été investi en travaux de voirie, soit au rang 1 et Bédard, au Nord-du-Lac et pour 2012 un autre 100 000 \$ le sera aussi. Nous avons de SUPER belles routes : de quoi être fiers !

Au 31 décembre 2010, le surplus accumulé non affecté de la municipalité était de 232 304 \$, le surplus accumulé affecté était de 87 724 \$ dont 11 686 \$ fosses, 60 000 \$ camion 10 roues (à raison de 20 000 \$/année), 11 695 \$ affecté comme solde d'un règlement d'emprunt antérieur et 4 343 \$ comme réserve pour la future vidange de l'étang aéré.

Les membres du conseil ont reçu pour l'année 2010 rémunération de base et allocation pour représentation : maire 5 925 \$ et conseillers (ères) : 1 875 \$.

En 2011, la dette à long terme - édifice municipal a diminué de 12 900 \$ en capital et le solde est de 57 400 \$ et la dette du camion incendie a diminué de 8 500 \$ et a maintenant un solde de 42 500 \$.

La dette de l'étang aéré a diminué de 114 110 \$ en 2011 et sera complètement payée à la fin de cette année par le transfert du solde du règlement d'emprunt antérieur. Comme la facturation dette étang aéré prend fin en 2011 elle n'apparaîtra plus sur le compte de taxes. En 2012, comme dettes à long terme il ne restera que l'édifice municipal et le camion incendie qui termineront en 2016.

En vertu de l'article 955 du code municipal voici le nom des fournisseurs avec lesquels la municipalité a conclu des contrats de novembre 2010 à octobre 2011 de plus de 25 000 \$, les Entreprises Camille Ouellet & fils 29 564,45 \$, 9125-6230 Québec inc. 33 836,45 \$, le Groupe Ultima (Assurances municipales) 30 105 \$, les Constructions UNIC (projet bibliothèque) 48 419, Servitech 29 543 \$ et les Pétroles JMB 33 732,29 \$.

VOICI LES POINTS MARQUANTS POUR L'ANNÉE 2011 :

- ◆ Début de la construction d'une page Web de la Municipalité ;
- ◆ Fin de la réfection du rang 1 ;
- ◆ Inscription aux Fleurons du Québec ;
- ◆ Réfection de la route 232 ouest (rue Principale) par le Ministère des Transports ;
- ◆ Construction de trottoirs de 5' de large sur le Principale ouest (80 000 \$).

DANS LES PROJETS POUR L'AVENIR

- ◆ Amélioration des aménagements paysagers ;
- ◆ Bilan de l'eau dans le cadre du Programme d'économie d'eau ;
- ◆ Achat d'un nouveau camion-citerne et achat ou agrandissement du garage incendie
- ◆ Réfection de la route 232 est (rue Principale) à être confirmé par le Ministère des Transports et la construction de trottoirs

Je suis toujours disposé à vous rencontrer selon mes disponibilités. Vous pouvez me rejoindre à la Municipalité au 779-2300 (poste No 1), à la maison au 779-2607 ou par courrier électronique à claudebreault@globetrotter.net. Je suis ouvert à tous vos commentaires et suggestions.

Je vous remercie pour votre appui et votre confiance. Je continuerai avec l'aide et la participation de mes 6 collègues du conseil et du personnel à travailler pour améliorer le bien-être de notre collectivité tout en gérant d'une façon efficace les fonds publics.

Claude Breault, Maire

8. LISTE DES COMPTES À RECEVOIR

En 2003 : 11 200,93 \$, **en 2004 :** 12 991,39 \$, **en 2005 :** 8 272,08 \$, **en 2006 :** 8 106,71 \$, **en 2007 :** 11 698,29 \$, **en 2008 :** 12 038,89 \$, **en 2009 :** 10 438,42 et **en 2010 :** 11 564,55 \$ (17 contribuables).

Tel que requis par le code municipal, article 1022, la secrétaire-trésorière doit, en novembre de chaque année, préparer un état mentionnant tous les montants (mutations, taxes municipales,..) restant dus à la municipalité.

En 2011, le total est de 14 061.53 \$ (19 fiches). Chaque élu reçoit une copie de la liste des personnes ayant des dus au 7 novembre.

| | Matricule | Noms | Mutation, permis,... | Taxes 2011 | Intérêts au 07-11-11 | Total | Commentaire |
|----|--------------|-------------------------|-------------------------|---------------|----------------------------|--------------|------------------------|
| 1 | 1313-16-3040 | Sirois Réjean | | 162.00 \$ | 26.84 \$ | 188.84 \$ | |
| 2 | 1415-74-9075 | Gamache François | | 445.15 \$ | 44.91 \$ | 490.06 \$ | |
| 3 | 1515-49-4395 | Pauzé Manon | 71.12 \$ | 309.91 \$ | 52.60 \$ | 433.63 \$ | |
| 4 | 1516-25-0804 | Tardif Réjean | | 513.20 \$ | 348.35 \$ | 1 861.55 \$ | En vente par la Caisse |
| 5 | 1616-49-0288 | Sirois Réjean | | 462.00 \$ | 45.14 \$ | 507.14 \$ | |
| 6 | 1616-50-6160 | Bouchard Sonia | | 964.28 \$ | 97.52 \$ | 1 061.80 \$ | |
| 7 | 1616-73-8054 | Sirois Germain | | 601.43 \$ | 44.53 \$ | 645.96 \$ | |
| 8 | 1616-85-0075 | Rodrigue Marco | | 1 128.64 \$ | 120.50 \$ | 1 249.14 \$ | |
| 9 | 1617-72-8619 | Desjardins Gaétan | | 951.87 \$ | 100.70 \$ | 1 052.57 \$ | |
| 10 | 1617-86-9525 | Richard Pelletier& fils | | 3 339.26 \$ | 153.70 \$ | 3 492.96 \$ | Sera payé à la vente |
| 11 | 1617-94-9590 | Sirois Annie | | 663.76 \$ | 51.05 \$ | 714.81 \$ | |
| 12 | 1716-08-1991 | Nadeau Succ. Lynn | | 44.49 \$ | 0.18 \$ | 44.67 \$ | |
| 13 | 1717-01-6510 | Sirois Martin | | 406.77 \$ | 6.49 \$ | 413.26 \$ | Chèques postdatés |
| 14 | 1717-01-6530 | Sirois Germain | | 452.66 \$ | 33.34 \$ | 486.00 \$ | |
| 15 | 1717-01-6585 | Dufour Noëlla | | 108.53 \$ | 0.79 \$ | 109.32 \$ | |
| 16 | 1717-02-2580 | Gamache Louise | | 373.46 \$ | 9.82 \$ | 383.28 \$ | Chèque postdaté |
| 17 | 1717-03-2540 | Charron Steve | | 28.17 \$ | 1.30 \$ | 29.47 \$ | |
| 18 | 1717-04-6000 | Lang Thomas | | 613.04 \$ | 49.24 \$ | 662.28 \$ | |
| 19 | 1824-24-1030 | Dubé Michel (Rg Bédard) | | 233.26 \$ | 1.53 \$ | 234.79 \$ | |
| | TOTAL | | 71.12 \$ | 12 801.88 \$ | 1 188.53 \$ | 14 061.53 \$ | |

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que le conseil approuve l'état présenté et qu'un envoi par lettre soit fait à chaque personne apparaissant sur cette liste comme étant endettée envers la municipalité pour toutes taxes municipales, les avisant d'acquitter les montants dus dans les quinze (15) jours suivant l'avis. Après ce délai des procédures judiciaires pourront être entreprises.

Qu'une facture de pénalité d'un montant maximal de 20,00 \$ et minimal de 5 % du compte à recevoir, soit chargée pour chaque propriété (matricule) faisant partie de la liste des comptes à recevoir (supérieure à 5 \$) déposée lors de la réunion du conseil du mois de novembre de chaque année en application du règlement adopté en décembre 2010, lors de l'adoption du budget 2011.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. RAPPORT INSPECTEUR - PERMIS ÉMIS ANNÉE 2011

Tel que requis annuellement, voici le rapport des permis émis dans la municipalité de Lac-des-Aigles. Il y a eu 42 permis répartis comme suit :

| DESCRIPTION | NOMBRE en 2010 | en 2011 |
|---------------------------|----------------|-----------|
| Nouvelle construction | 5 | 5 |
| Transformation | 0 | 1 |
| Certificat d'autorisation | 1 | 0 |
| Agrandissement | 5 | 0 |
| Installation septique | 0 | 0 |
| Lotissement | 0 | 0 |
| Puits artésien | 0 | 0 |
| Dérogation | 0 | 0 |
| Réparation | 20 | 33 |
| Démolition | 0 | 2 |
| Piscine | 3 | 1 |
| Déplacement | 1 | 0 |
| total | 35 | 42 |

269-11 10. SESSION D'INFORMATION – BILAN DE L'USAGE DE L'EAU – STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE, LE 23 NOVEMBRE À RDL

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale, Francine Beaulieu, le préposé à l'aqueduc, M. Denis Morin et l'inspecteur M. Berthier Beaulieu à participer à cette session d'information à Rivière-du-Loup le 23 novembre prochain, et à leur rembourser les frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 270-11 11. **TRANSFERT – SURPLUS CAMION**
Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles transfère 20 000 \$ du surplus de l'année dans le surplus camion 10 roues, qui sera rendu à 80 000 \$.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 271-11 12. **TRANSFERT – SOLDE D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ**
Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles transfère le solde du règlement d'emprunt fermé d'un montant de 11 695 \$ en règlement du solde de la dette égout.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 272-11 13. **TRANSFERT – APPROPRIATION – FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**
 Revenu cumulé de 2011 : 8 840 \$ et dépenses de 15 070,52 \$ = solde de - 6 230,52 \$.
Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approprie du surplus accumulé fosse, le montant nécessaire pour couvrir le poste budgétaire - fosses septiques des résidences isolées au montant de 6 230,52 \$.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 273-11 14. **ADOPTION DU BUDGET 2012 DE L'OMH**
Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le budget 2012 de l'OMH démontrant un déficit de 42 660 \$. Donc une participation municipale pour 2012 de 4266 \$ (02-52000-963).
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 274-11 15. **DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS**
 En 2011, les soumissions reçues et ouvertes publiquement sont Exc. J.G. Roy 1 050 \$ + taxes = 1 196,22\$ et 9125-6230 Québec inc. Exc. Régis Bérubé 1 047,38 \$ + taxes = 1 193,23 \$. Le plus bas soumissionnaire est 9125-6230 Québec inc. Exc. Régis Bérubé à 1 047,38 \$ + taxes.
Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles choisisse le plus bas soumissionnaire soit 9125-6230 Québec inc. Exc. Régis Bérubé pour le déneigement des stationnements de l'édifice et de la caisse et de la nouvelle entrée du côté est de la salle pour l'hiver 2011-2012 au montant de 1 047,38 \$ + taxes.
 À la fin de la saison celui-ci devra facturer à la Caisse 40 % du coût de 1 047,38 \$ + taxes et à la municipalité le solde soit 60 % + taxes.
 Une copie de la présente résolution sera remise à la Caisse.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 275-11 16. **ADOPTION DU RÈGLEMENT FORMANT LA BRIGADE INCENDIE**
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 106-11 CRÉANT
LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 62, la Loi sur les compétences municipales autorise la Municipalité de Lac-des-Aigles à adopter un règlement pour protéger la vie et les propriétés des citoyens et pour prévenir les risques d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement découle directement des objectifs du schéma de couverture de risques de la MRC de Témiscouata qui a été adopté par la Municipalité de Lac-des-Aigles, le 4 octobre 2010, sous la résolution 256-10 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut offrir par contre un service de protection et de sécurité contre les incendies qui mettra tout en œuvre pour, à tout le moins, éviter qu'un incendie ne se propage d'un immeuble à un autre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut offrir par contre un service de protection et de sécurité contre les incendies qui mettra tout en œuvre pour, à tout le moins, éviter qu'un incendie ne se propage d'un immeuble à un autre ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général de la Municipalité de Lac-des-Aigles et de ses citoyens qu'un tel règlement soit adopté ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal le 3 octobre 2011 ;

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule : "Règlement créant le service de sécurité incendie". Le présent règlement remplace et abroge tout règlement, partie de règlement ou article ainsi que toute résolution de la Municipalité portant sur le même objet.

ARTICLE 3 : TERRITOIRE ASSUJETTI

Le présent règlement s'applique sur la totalité du territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles.

ARTICLE 4 : PERSONNES ASSUJETTIES

Toute personne morale de droit public ou de droit privé et toute personne physique est assujettie au présent règlement. Le gouvernement du Québec, ses ministres et les mandataires de l'État québécois sont soumis à son application suivant les dispositions de l'article 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

ARTICLE 5 : VALIDITÉ

Le Conseil adopte le présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe, de manière à ce que, si un chapitre, un article, un alinéa, un paragraphe ou un sous-paragraphe de ce règlement était ou devait être un jour déclaré nul, toute autre disposition de ce règlement demeure en vigueur.

ARTICLE 6 : SERVICE DE PROTECTION INCENDIE

Un service de protection et de sécurité contre les incendies appelé «service de sécurité incendie» est officiellement mis en place et a pour mission de :

- 6.1 Minimiser les pertes de vies et matérielles résultant d'un incendie ou d'autres sinistres incluant une attention particulière à la protection de l'environnement lorsque des matières dangereuses sont impliquées.

MANDAT DU SERVICE

- 6.2 Le service de sécurité incendie intervient lors d'un incendie pour éviter les pertes de vies humaines et empêcher que l'incendie dégénère en conflagration, c'est-à-dire ne s'étende d'un immeuble à un autre.
- 6.3 Le service réalise des activités de sensibilisation à la prévention.
- 6.4 Le service procède aux activités d'inspection et d'enquête qui lui sont dûment dévolues par la loi ou les règlements.

OBLIGATIONS DU SERVICE

- 6.5 Le service doit répondre à tout appel d'urgence annonçant qu'un incendie est en cours sur le territoire de la municipalité ou sur tout territoire assujetti à sa compétence en vertu d'une entente intermunicipale. Il intervient également suite à toute décision en ce sens prise en vertu de la loi, du présent règlement ou d'une entente à laquelle la municipalité est partie.
- 6.6 Le service remplit ses obligations dans la mesure des effectifs, des équipements et des budgets mis à sa disposition et à la condition que l'endroit où se déroule l'incendie, le cas échéant, est atteignable par voie publique. En outre, l'intervention du service lors d'un incendie est réalisée selon la capacité du service d'obtenir et d'acheminer l'eau nécessaire à la lutte contre l'incendie, compte tenu des infrastructures municipales, des équipements mis à sa disposition et de la topographie des lieux.
- 6.7 Le service doit, lors d'un incendie s'assurer qu'aucune personne n'est en danger et, le cas échéant, prendre les moyens qui s'imposent pour mettre à l'abri toute personne se trouvant en situation de danger.
- 6.8 Le service doit, lors d'un incendie, procéder au confinement et à l'extinction de l'incendie.
- 6.9 Tous les membres du service, incluant le directeur, sont des pompiers volontaires et sont rémunérés conformément aux politiques établies à cet égard par résolution du Conseil ou par règlement.

POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE

Le directeur du service est responsable :

- 6.10 de la réalisation des obligations imposées au service, dans la mesure des effectifs et des équipements mis à sa disposition par la municipalité ;
- 6.11 de l'utilisation pertinente des ressources humaines et physiques mises à sa disposition par la municipalité.

Le directeur du service doit notamment :

- 6.12** voir à la gestion administrative du service dans les limites du budget alloué par le Conseil ;
- 6.13** aider à l'application des règlements municipaux directement reliés à la sécurité ou à la protection incendie et favoriser l'application de tout règlement municipal qui a une incidence sur la sécurité incendie ;
- 6.14** formuler auprès du Conseil les recommandations pertinentes en regard de l'achat des appareils et de l'équipement du service, le recrutement du personnel, la construction de postes d'incendie, l'amélioration du réseau de distribution d'eau et des conditions de la circulation ;
- 6.15** voir à la formation permanente à l'entraînement initial et au perfectionnement des membres du service de façon à obtenir d'eux un maximum d'efficacité, notamment sur les lieux d'un incendie ;
- 6.16** s'assurer que les équipements et installations utilisés par le service soient régulièrement inspectés et vérifiés, qu'un rapport soit rédigé pour en faire état et qu'un suivi à ces inspections et rapports (réparation, etc.) soit réalisé et inscrit dans un registre.
- 6.17** Le directeur est entièrement responsable des opérations lors d'un incendie et il y demeure la seule autorité jusqu'à l'extinction complète du feu. Il doit notamment prendre les mesures pour éloigner ou faire éloigner quiconque met en danger sa propre sécurité ou celle de toute autre personne ou risque de gêner le travail des pompiers. En son absence, les officiers qui le remplacent assument ses responsabilités.
- 6.18** Le directeur peut ordonner la démolition de tout bâtiment, clôture, dépendance ou autre construction ou installation, s'il juge cela nécessaire pour arrêter la progression d'un incendie.
- 6.19** Le directeur du service, ou le représentant qu'il désigne, peut requérir les services de la brigade des incendies d'une autre municipalité lors d'un incendie se déroulant sur le territoire de la municipalité, s'il le juge nécessaire pour circonscrire l'incendie.

OBLIGATIONS DES MEMBRES DU SERVICE

- 6.20** Les membres du service doivent se conformer aux règlements généraux élaborés par le Conseil et, le cas échéant, aux règles de régie interne édictées par le directeur du service et approuvées par le Conseil.
- 6.21** Tout membre du service doit tenter, lorsqu'il participe à une intervention du service, de confiner et d'éteindre tout incendie, volontaire ou involontaire, par tous les moyens à sa disposition, selon les objectifs et obligations du service.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

276-11 17. **ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 107-11 SUR LES ANIMAUX

ATTENDU que le conseil désire réglementer les animaux sur le territoire de la municipalité de manière à assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être sur le territoire de la municipalité et permettre à la Sûreté du Québec d'intervenir.

ATTENDU que le conseil désire de plus décréter que certains animaux et certaines situations ou faits constituent une nuisance et désire les prohiber ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 3 octobre 2011 ;

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. DÉFINITIONS

Aux fins de ce règlement, les expressions et mots suivants signifient :

Animaux sauvages :

- * Tous les marsupiaux (exemple : kangourou, koala)
- * Tous les siméens et les lémurien (exemple : chimpanzé, etc.)
- * Tous les arthropodes venimeux (exemple : tarentule, scorpions)
- * Tous les rapaces (exemple : faucon)
- * Tous les édentés (exemple : tatous)
- * Toutes les chauves-souris
- * Toutes les ratites (exemple : autruche)

Gardien : est réputé gardien, le propriétaire d'un animal, la personne qui en a la garde ou l'accompagne.

Chien : signifie tout chien, chienne ou chiot.

Contrôleur : Outre les membres de la Sûreté du Québec, la ou les personnes physiques ou morales, sociétés ou organismes que le Conseil de la municipalité a, par résolution, chargés d'appliquer la totalité ou une partie du présent règlement.

Chien guide : Un chien entraîné pour guider un handicapé visuel.

Endroit public : parcs, rues, véhicules de transport public, aires à caractère public.

Fourrière : Tous lieux où sont gardés les chiens en vertu du présent règlement, y compris le prolongement de ces lieux, soit les véhicules servant à la cueillette des chiens.

Parc : Les parcs situés sur le territoire de la municipalité et qui sont sous sa juridiction et comprend tous les espaces publics gazonnés ou non où le public a accès à des fins de repos, de détente et pour toute autre fin similaire.

Terrain de jeux : Un espace public de terrain principalement aménagé pour la pratique de sports et pour le loisir.

ARTICLE 3. ENTENTES (POUR LICENCES)

Article omis

ARTICLE 4. LICENCE

Article omis

ARTICLE 5. DURÉE

Article omis

ARTICLE 6. COÛTS

Article omis

ARTICLE 7. RENSEIGNEMENTS

Article omis

ARTICLE 8. MINEUR

Article omis

ARTICLE 9. ENDROIT

Article omis

ARTICLE 10. IDENTIFICATION

Article omis

ARTICLE 11. PORT

Article omis

ARTICLE 12. REGISTRE

Article omis

ARTICLE 13. PERTE

Article omis

ARTICLE 14. CAPTURE

Article omis

ARTICLE 15. NUISANCES

Constitue une nuisance et est prohibé un chien qui aboie ou hurle d'une manière à troubler la paix.

ARTICLE 16. NUISANCES

Constitue une nuisance et est prohibée la garde :

- a) d'un chien qui a déjà mordu un animal ou un être humain ;
- b) d'un chien de race bull-terrier, straffordshire bull-terrier, american bull-terrier ou american straffordshire terrier ou chien hybride issu d'une des races ci-mentionnées (communément appelé pit-bull) ;
- c) d'un chien qui attaque ou qui est entraîné à attaquer sur commande ou par un signal, un être humain ou un animal
- d) la garde de tout chien méchant, dangereux ou ayant la rage ;
- e) la garde d'un animal sauvage.

ARTICLE 17. GARDE

Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

ARTICLE 18. ENDROIT PUBLIC

Le gardien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.

Le gardien d'un chien doit lorsqu'il se trouve dans un endroit public, le retenir au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de deux mètres.

ARTICLE 19. EXCRÉMENTS

Tout gardien d'un animal se trouvant dans une rue ou un parc doit enlever les excréments et les déposer dans un contenant ou un sac.

ARTICLE 20. MORSURE

Lorsqu'un chien a mordu une personne, son gardien en avise le service de police le plus tôt possible et au plus tard dans les 24 heures.

ARTICLE 21. DROIT D'INSPECTION : CONTRÔLEUR

Le Conseil autorise ses officiers (contrôleurs) chargés de l'application du présent règlement à visiter et à examiner, entre 07 h00 et 19h00, toute propriété mobilière et immobilière ainsi que l'extérieur ou l'intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maison, bâtiment et édifice, doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ce règlement.

ARTICLE 22. AUTORISATION

Le Conseil autorise le contrôleur et les membres de la Sûreté du Québec à délivrer des constats d'infractions pour toute infraction au présent règlement.

DISPOSITIONS PÉNALES**ARTICLE 23. FRAIS DE RÉCUPÉRATION**

Le propriétaire, gardien ou possesseur d'un chien qui a été trouvé errant et mis en fourrière, doit payer les frais de garde, taxe et amende s'il y a lieu.

Tout chien non réclamé après cinq (5) jours est vendu au public et doit être vendu au prix des frais encourus pour la garde sinon il doit être détruit par le responsable de l'application du présent règlement et la municipalité supportera les frais encourus à même les fonds généraux.

ARTICLE 24. AMENDES

Quiconque, incluant le gardien d'un animal, contrevient aux articles 14, 15, 16, 17, 18 et 19 commet une infraction et est passible, en outre des frais, d'une amende de 100.00\$ pour une première infraction, de 125.00\$ pour une deuxième infraction et de 150.00\$ minimum et 500\$ maximum pour les infractions subséquentes

ARTICLE 25. ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 54-00 et ses amendements (ou toute résolution, règlement et amendement adopté en semblable matière).

ARTICLE 26. AUTRES DISPOSITIONS

Le présent règlement est décrété tant dans son ensemble, qu'article par article et paragraphe par paragraphe, de manière à ce que si un article ou un paragraphe était ou devait être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer, autant que faire se peut.

ARTICLE 27. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

18. SUIVI PROJETS VOIRIE 2011

La directrice générale remet à chaque élu le tableau à jour des dépenses pour les travaux effectués en 2011 sur le Premier rang et le rang Bédard, pour un total de 55 675,30 \$ tous payables par la subvention dans le cadre du Programme de la taxe d'essence. Le solde du budget de la programmation voirie est de 72 100,70 \$.

Et un montant de 21 287,10 \$ au total en 2011 des travaux réalisés sont payables par le revenu 2010 de carrières/sablières de 21 118,56 \$.

277-11 19. TRANSPORT ADAPTÉ ROULAMI

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

- 1. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception du budget 2011 du Transport adapté Roulami inc ;*
- 2. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de renouveler l'entente entre la Municipalité de Lac-des-Aigles et le Transport adapté Roulami inc. pour l'année 2012 relativement au service de transport aux personnes handicapées du territoire du Témiscouata et que le maire soit mandaté pour signer cette entente ;*
- 3. Que la MRC de Témiscouata soit nommée mandataire (à titre de porte-parole intermunicipal et gouvernemental) pour le Transport adapté Roulami inc.*

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

278-11 20. TRANSPORT ADAPTÉ ROULAMI - PLAINTÉ

Mme Almosa Beaulieu nous envoie une copie de la lettre qu'elle a postée au Transport adapté Roulami. Et réception de la copie de la lettre de réponse du Transport adapté Roulami à sa lettre.

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au Transport adapté Roulami de mieux répondre à Mme Almosa Beaulieu dans ses démarches et que son fils Frédéric puisse obtenir le service aussi les mardis où il doit se rendre à Cabano pour travailler à la mini-entreprise comme il le fait d'ailleurs au même endroit les vendredis de chaque semaine, car la municipalité de Lac-des-Aigles paie sa quote-part et s'attend à ce que ses citoyens reçoivent le même service que n'importe quel autre citoyen situé sur le territoire de la MRC de Témiscouata.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

279-11 21. DEMANDE D'ADHÉSION – ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion à Action chômage Kamouraska au coût de 50 \$ pour l'année 2012. (02-19000-494).

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

280-11 22. RAPPORT DE LA VENTE DES DIVAN-LITS, POÊLES ET FRIGOS DES 2 CHALETS

Rapport : 2 divan-lits x 50 \$, 2 frigo x 30 \$ et 1 poêle x 10 \$ et l'autre poêle à la ferraille pour un total payé comptant de 170 \$.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le rapport de la vente par appel d'offres des meubles des chalets par envoi collectif à la population : 2 divan-lits à 50 \$/chacun, 2 frigos à 30 \$/chacun et 1 poêle à 10 \$ et l'autre poêle à la ferraille pour un total payé comptant de 170 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23. TOURNÉE DES DÉTECTEURS

La tournée n'étant pas complétée ce point sera discuté ultérieurement.

281-11 24. CONGRÈS MONDIAL ACADIEN 2014 – INTERMÉDIAIRE ET FAMILLE

Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe les organisateurs du Congrès mondial acadien 2014 que présentement au Lac-des-Aigles aucune personne ne démontre de l'intérêt à agir soit à titre d'intermédiaire et qu'il n'y a pas de familles intéressées à être choisies.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

282-11 25. FESTIVAL DES RÉUSSITES LE 6 DÉCEMBRE À DÉGELIS – PACTE RURAL

Le festival des Réussites aura lieu le 6 décembre au lieu du 3 novembre tel que prévu au départ.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le maire à participer à ce festival le 6 décembre prochain à Dégelis et à rembourser les frais afférents sur présentation de pièces justificatives.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26. **FACTURE – LOCATION SALLE**

Une facture de 30 \$ avait été faite à Benjamin Veilleux en février 2011. Nous n'avons pas la nouvelle adresse de ce jeune homme. Aucun paiement n'a été effectué. Il serait bon de l'annuler et d'avertir la responsable de ne plus faire de location de kiosque et de salle municipale à cette personne.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles annule cette facture à Benjamin Veilleux ainsi que les intérêts afférents et avertisse les responsables de ne plus faire de location de kiosque et de salle municipale à cette personne.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

27. **ENTENTE À SIGNER MTQ POUR MÉTÉO CHEMINS D'HIVER**

Les bulletins météo ne seront plus transférés par le MTQ directement aux municipalités. Pour continuer à les recevoir on doit s'inscrire au SMR système de météo routière.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'inscrive au SMR afin de continuer à recevoir sans frais les bulletins météo et mandate le maire et la directrice à signer, ... et la directrice comme utilisateur avec Berthier Beaulieu.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

28. **LES RURAUX DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que le coût des services augmente et qu'il est nécessaire d'équilibrer les budgets des municipalités rurales ;

CONSIDÉRANT que le nombre de fermes dans ces municipalités diminue ;

CONSIDÉRANT que dans la société actuelle, le nombre d'enfants dans les fermes est moins élevé que dans le passé entraînant des fermetures d'école ;

CONSIDÉRANT que certaines des municipalités rurales ont une zone blanche dérisoire par rapport à leurs superficies totales ;

CONSIDÉRANT que dans la zone verte, certaines terres sont classées impropres à l'agriculture ;

CONSIDÉRANT qu'il est interdit de construire une résidence même s'il existe un commerce de longue date en zone verte ;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif d'encourager le développement des municipalités rurales afin d'éviter les villages fantômes ;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas opportun de vouloir installer certains commerces au milieu du noyau villageois ;

CONSIDÉRANT que de nouveaux commerces favoriseront le développement ;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires à la création d'une entreprise même individuelle sont importantes, le fait de pouvoir commencer ce commerce à son domicile et parfois à temps partiel en gardant en même temps un emploi rémunéré à l'extérieur, pourrait être un levier pour la création de nouvelles petites entreprises ;

CONSIDÉRANT que ce ne sont pas que les jeunes mais aussi les personnes qui partent en retraite qui veulent exploiter un petit commerce à proximité de leur domicile qui pourraient favoriser le développement des municipalités ;

CONSIDÉRANT que les points nommés ci-dessus sont connus depuis de nombreuses années, qu'ils suscitent de plus en plus de frustration dans le milieu rural, que le gouvernement ne propose pas de changements majeurs ;

CONSIDÉRANT que les Ruraux du Québec pensent qu'il ne suffit pas de constater, de réagir mais d'agir afin que les citoyens du Québec se mobilisent dans le but d'être entendu par les instances gouvernementales ;

CONSIDÉRANT que la grandeur du Québec est un frein à la communication et à la concertation ;

CONSIDÉRANT qu'un moyen simple et efficace pour se rassembler, faire passer les messages, parler des problématiques, proposer des solutions est le site des Ruraux du Québec sur Facebook qui est accessible de partout et permet de devenir ce lien entre tous ceux qui pensent qu'il faut faire quelque chose ;

CONSIDÉRANT que l'outil de communication Facebook permet une réflexion sur la problématique de dévitalisation des milieux ruraux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Robichaud

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le mouvement des citoyens dans leurs démarches gouvernementales pour assurer la création ou le maintien des villages du Québec en utilisant l'outil de communication Facebook,

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

286-11 29. RÉUNIONS ET DATE ADOPTION DU BUDGET ET PARTY DE NOËL

En 2010 le budget a été adopté mercredi le 15 décembre 2010. Cette année nous débiterons le travail sur le budget après la réunion du 5 décembre pour continuer à une autre rencontre de travail (date à fixer lundi le 5 déc.) pour adoption mercredi le 14.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles n'organise pas de Party de Noël cette année mais continue d'offrir des cadeaux aux employés à temps plein car la majorité des employés, des pompiers et des élus sont invités au party des bénévoles du Gymkhana tenu le 19 novembre, et que la municipalité a contribué financièrement à la réussite de cet événement.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

Et avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Michel Dubé qu'à la séance extraordinaire qui sera tenue mercredi le 14 décembre à 20 h sera adopté le règlement qui aura pour objet l'adoption du programme triennal des immobilisations (2012 à 2014) ainsi que l'adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012 et déterminer les taux de taxes pour le même exercice financier.

287-11 30. DEMANDE DES LOISIRS

Lettre demandant le déboursé de la 2^e tranche pour 2011 de 5 000 \$ et lettre pour 2012 avec résolution demandant 12 000 \$ + bilan démontrant un encaisse au 31 août de 8 457,84 \$ moins de nombreux achats en septembre-octobre.

Suite à l'AGA qui a eu lieu vendredi le 4 novembre le nouveau comité est formé de : Elzéar Lepage, président, Jean-Guy Beaulieu, vice-président, Yves Sirois, Tania Lord, Vicky Bérubé, Nadia Ippersiel et Armand Bérubé.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de déboursé la 2^e tranche de l'aide budgétée pour 2011 pour les Loisirs de Lac-des-Aigles au montant de 5 000 \$.

Et que la demande pour 2012 soit traitée lors du budget.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

288-11 31. RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS – BUDGET 2012

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du budget de la RIDT pour le recyclage et la cueillette des ordures pour l'année 2012 correspondant pour Lac-des-Aigles à un montant de 58 577,51 \$ soit à 19 184,78 \$ (en 2011 22 210\$) pour le recyclage et 39 392,73 \$ (en 2011 49 987\$) pour la cueillette des ordures mais n'accepte pas le budget soumis pour la vidange des fosses au montant de 14 013,20 \$ qui devrait être à zéro étant donné que la prochaine vidange est prévue en 2013 toujours aux 2 ans.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

289-11 32. TRAVAUX RIVIÈRE-DES-AIGLES

Suite à l'avis reçu de maître Chamberland en date du 28 octobre. Les travaux d'excavation Régis Bérubé ayant été faits en urgence dans la rivière-des-Aigles en 2009 leur coût revient à être payé par le propriétaire de ce temps-là M. Ovide Gauthier.

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles envoie le coût de la facture des travaux effectués par Excavations Régis Bérubé en novembre 2009 net de 450,11 \$ à M. Ovide Gauthier afin qu'il acquitte ces frais qui ont été réalisés en urgence donc à la charge du propriétaire du terrain où ils ont été faits, voir plan de l'arpenteur.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

33. LETTRÉ CONCILOYEN BACS

Lettre de M. Marco Morin nous informant qu'il n'aura plus besoin des 2^e bacs d'ordures et de recyclage car sa mère Mme Agathe Côté ne demeure plus là, donc de ne pas lui facturer ces services en 2012. Ce compte sera ajusté au budget.

34. AFFAIRES NOUVELLES34.1 AMÉLIORATION DE L'OFFRE EN LOISIRS AUX AÎNÉS

Le maire fournit des informations sur un possible projet de l'URLS pour améliorer l'offre en loisirs aux aînés en partenariat avec Biencourt et Squatec. Une rencontre des 3 maires avec Mme Lucie Fortin est prévue en novembre. Dossier à suivre.

290-11

34.2 FACTURE D'ACTUEL CONSEIL – STATIONS PP1-PP2 – TAXE ESSENCE

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte cette facture à Actuel Conseil tel que résolu pour les plans des stations de PP1 et PP2 requis par le Ministère. Qu'elle soit payée par le programme de taxe d'essence.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

291-11

34.3 ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS – COIN RUE JEAN-RIOUX

Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles qui a rencontré le Ministère des Transports et qui a accepté cette année les correctifs que le Ministère a effectués et qui devraient empêchés que l'eau gèle au coin de la route 232 et de la rue Jean-Rioux qui obligeait la propriétaire Mme Micheline Bouchard à faire couler son eau à chaque hiver et la municipalité à faire dégeler cette partie. La municipalité qui par la suite facturait le ministère des Transports. Ceci étant rendu nécessaire suite aux travaux réalisés par le MT en 2008.

Donc la municipalité écrira à Mme Micheline Bouchard de ne pas faire couler son eau cet hiver car le ministère a bien isolé le coin de la rue ce qui devrait empêcher le gel et que si ça se produisait la municipalité se tient entièrement responsable.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

292-11

34.4 EMPLOYÉS AUX CHEMINS D'HIVER

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage comme 2^e et 3^e employé aux chemins d'hiver MM. Carl Lévesque et Denis Morin. Le maire et le contremaître sont autorisés à signer leurs contrats avec horaire respectif.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

34.5 SOUS-SOL

La conseillère Mme Marie-Claude Robichaud, bénévole au comité d'accueil (décès) fait part qu'au sous-sol il y a un rond de poêle qui ne fonctionne pas bien, le téléphone non plus ainsi que l'horloge qui ne tient pas l'heure.

Une vérification de tous ces éléments sera faite.

293-11

35. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 08, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le maire, monsieur Claude Breault, et résolu que la présente séance soit close.

Adopté à l'unanimité.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Monsieur Claude Breault
Maire

Madame Francine Beaulieu
Directrice générale